

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-260</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b><i>N° 2020-260</i></b>

---

**Plan d'action pour le commerce - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - subvention et convention 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a fait de l'économie de proximité un axe prioritaire de sa politique de développement économique. Cette volonté a notamment été récemment formalisée par l'adoption de deux plans d'action ambitieux, l'un en faveur de l'artisanat approuvé par le Conseil métropolitain le 27 septembre 2017, l'autre en faveur du commerce validé par le Conseil métropolitain du 23 mars 2018.

Ce dernier plan prévoit de renforcer le partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG), en cohérence avec les principes de collaboration et les objectifs définis dans leur convention de partenariat 2019/2021 (approuvée par le Conseil métropolitain du 22 mars 2019).

Les actions menées en 2019 dans le cadre de ce partenariat sont positives (bilan présenté en annexe 1 de la présente délibération) et seront poursuivies en s'adaptant au contexte particulier de la crise sanitaire et économique.

Les actions mises en œuvre sur l'année 2020 par la CCIBG et soutenues par Bordeaux Métropole reposent sur les axes suivants :

- mesurer et analyser le fonctionnement de l'activité commerciale de la métropole, la structure de son tissu commercial et l'évolution des modes de consommation.
- poursuivre les actions de marketing territorial orientées vers les opérateurs commerciaux.
- animer le réseau des managers de commerce grâce au réseau MANACOM.

**AXE 1. Actualiser et enrichir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole**

La CCIBG dispose d'outils permettant d'analyser le fonctionnement de l'activité commerciale et la structure de la consommation en Gironde. Elle produit des données larges et précises dont Bordeaux Métropole a souhaité bénéficier depuis plusieurs années pour accompagner sa politique de développement commercial. Ces données sont regroupées dans l'Observatoire du commerce qui comprend deux volets :

- un observatoire de l'offre permettant de connaître l'équipement commercial de la métropole et son évolution par lieu et forme de vente. Cet observatoire croise différentes sources de données (fichier du Greffe du Tribunal de commerce, projets autorisés en Commission départementale d'aménagement commercial, observations de terrain...).

Un outil numérique, « OOCOM », a été développé par la CCIBG afin de traiter et extraire l'ensemble des

données sur l'offre commerciale existante.

- un observatoire de la demande qui repose sur l'analyse des flux de consommation et des comportements d'achat des ménages. Une « enquête ménages » est réalisée tous les 5 ans (dernière mise à jour en 2015). Cet observatoire permet d'identifier les flux de consommation et les habitudes de consommation des ménages, d'estimer les marchés de consommation, de définir les zones de chalandise des polarités commerciales.

Les données combinées des observatoires de l'offre et de la demande permettent d'obtenir :

- une vision globale de la structure commerciale de la métropole et de son évolution
- une bonne connaissance des évolutions des comportements d'achat des habitants
- une « carte d'identité » des lieux de consommation par bassins de population
- un bilan annuel des résultats de la CDAC de la Gironde

Pour 2020, l'actualisation des données du commerce dans la métropole par la mise à jour de « OOCOM » sera poursuivie. De même, le bilan des décisions de la CDAC de la Gironde, les bilans des soldes ainsi que la mise à jour de l'atlas des zones commerciales seront effectués.

Comme prévu, l'« enquête ménage » sera actualisée en 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, elle sera lancée avec quelques mois de décalage et ses résultats ne pourront être communiqués que début 2021. La mise à jour de cette enquête a été confiée à un cabinet d'étude spécialisé retenu suite à un appel d'offre dont la CCIBG est maître d'ouvrage. Cette étude sera menée sur le périmètre du département de la Gironde et prendra la forme d'une vaste enquête terrain auprès des habitants/consommateurs. Son objectif est de disposer d'une vision précise et sur le long terme (2010/2020) de la consommation des résidents de la métropole et du département : flux commerciaux, taux d'évasion de la consommation, formes de commerces fréquentés, niveau de l'activité marchande des pôles commerciaux et des centres-villes, potentiel de consommation des ménages.

Le coût de l'étude « consommation des ménages » 2020 sur le territoire de Bordeaux Métropole s'élève à 150 000 € TTC (prestation extérieure) + 20 000 € de coût de temps de personnel pour le suivi de l'étude et le traitement des données. La participation de Bordeaux Métropole sera lissée sur la période 2020/2024 et s'élèvera à 21 746,4 € TTC par an sur 5 ans, soit 108 732 € TTC au total.

D'autre part, la CCIBG propose de mettre en place une veille active de la démographie des commerces (créations/cessations d'activités/redressements judiciaires) sur la métropole pour avoir une meilleure connaissance de l'évolution du tissu commercial et de la vitalité de l'entrepreneuriat dans ce domaine d'activités.

Après leur publication, les études produites et transmises par la CCIBG dans le cadre de l'Observatoire du commerce pourront être utilisées sans restriction par Bordeaux Métropole sous sa propre responsabilité, en précisant leur source. Ces études pourront ainsi être diffusées sur les supports de communication de Bordeaux Métropole (publications, site Internet, supports de conférences), sous réserve du respect de l'intégrité des informations et de la réglementation en vigueur sur la diffusion des données.

Le budget de l'Observatoire du commerce pour l'année 2020 est le suivant :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
- Mise à jour base de données Oocom	6 000	Bordeaux Métropole	30 000	63,96
- Actualisation de l'enquête « consommation ménages »	34 000	CCIBG	16 900	36,04
- Atlas des pôles commerciaux	1 500			
- Bilans des CDAC	1 200			
- Enquêtes bilan des soldes	1 800			
- Etude démographie des entreprises	2 400			
<b>TOTAL</b>	<b>46 900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 900</b>	<b>100</b>

Pour la mise en œuvre de ces actions, la CCIBG sollicite de Bordeaux Métropole une subvention d'un montant de 30 000 € pour 2020 sur la base d'un budget prévisionnel de 46 900 €. La participation de Bordeaux Métropole représente 63,96% des dépenses.

Une convention, en annexe 2 de la présente délibération, précisera les modalités de versement de cette subvention.

## **AXE 2 - Etude de l'impact de la crise sanitaire et économique sur le tissu commercial et sur les comportements d'achat**

Afin d'analyser l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité commerciale de Bordeaux et des communes périphériques, des études complémentaires à celles menées dans le cadre de l'Observatoire du commerce seront réalisées par la CCIBG.

Une première enquête sera réalisée sur l'ensemble du territoire métropolitain, auprès d'un panel de consommateurs afin de mieux connaître les évolutions des comportements d'achat induits spécifiquement par la crise sanitaire (achats en ligne, achat de produits locaux, ...).

D'autre part, le centre-ville de Bordeaux est particulièrement impacté par la baisse de fréquentation des visiteurs français et étrangers en comparaison des autres années. Aussi, deux études spécifiques seront produites, l'une à partir de comptages-piétons sur 15 points des principales rues commerçantes, l'autre sur la base de relevés de terrain pour recenser les locaux commerciaux potentiellement vacants d'ici la fin de l'année.

Ces études produites par la CCIBG seront transmises à Bordeaux Métropole qui pourra les utiliser et les diffuser sous sa propre responsabilité, en respectant les mêmes conditions que pour celles réalisées dans le cadre de l'Observatoire du commerce.

Le budget prévisionnel de ces études est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ TTC</b>	<b>%</b>
- <b>Comptage des flux piétons sur le centre-ville de Bordeaux</b>	<b>11 400</b>	<b>Bordeaux Métropole</b>	<b>14 000</b>	<b>74</b>
- Observation de la vacance commerciale centre-ville Bordeaux	5 200	<b>CCIBG</b>	<b>4 900</b>	<b>26</b>
- Enquête évolution des comportements d'achat post-confinement	2 300			
<b>TOTAL</b>	<b>18 900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 900</b>	<b>100</b>

Une convention (annexe 3) précisera les conditions de la participation de Bordeaux Métropole (74% des dépenses éligibles) à ces études.

## **AXE 3 - Poursuivre les actions de marketing territorial auprès des opérateurs commerciaux**

Depuis 2012, la CCIBG pilote chaque année une action de marketing territorial, spécifique au commerce, qui vise à faire connaître le potentiel de développement de la métropole et à renforcer son attractivité commerciale. Cette action, dont Bordeaux Métropole est partenaire depuis plusieurs années, consiste à participer à deux salons spécialisés, et à organiser une journée de visite de Bordeaux et de sa métropole, pour les développeurs d'enseignes et les opérateurs commerciaux nationaux et internationaux (promoteurs et investisseurs).

Cette année, compte tenu de la situation sanitaire et des restrictions apportées à l'organisation de grands événements, seuls deux rendez-vous sont prévus, au mois d'octobre :

- **La Journée Bordeaux visio commerce**

Cette manifestation est organisée chaque année en octobre. Elle consiste à accueillir à Bordeaux les enseignes nationales et internationales et tous porteurs de projets indépendants pour leur faire découvrir la métropole et ses potentialités d'implantation.

- **Le Salon de l'immobilier et des équipements commerciaux (SIEC)**

Organisé sous l'égide du Centre national des centres commerciaux (CNCC), ce salon se tient habituellement à Paris au mois de juin. Il présente les projets des grands opérateurs commerciaux et les concepts commerciaux innovants. L'édition 2020, initialement prévue en juin, aura lieu les 14 et 15 octobre. Cette année encore, un stand sera organisé par la CCIBG en partenariat avec Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, la Communauté d'agglomération du Libournais et les opérateurs immobiliers locaux.

Les objectifs de la participation de Bordeaux Métropole sont les suivants :

- contribuer à la diversité commerciale des centres-villes et des centres commerciaux,
- accompagner la structuration commerciale des nouveaux quartiers et des opérations d'aménagement de centre-ville,
- créer une dynamique d'échanges réguliers avec les partenaires de l'immobilier commercial bordelais et nationaux.

#### BUDGET MAGNETIC BORDEAUX COMMERCE 2020

CHARGES TTC €			PRODUITS € (HT ou NET DE TVA)	
	HT	TTC		MONTANT
<b>BUDGET SIEC   14 - 15 octobre 2020</b>				
<b>SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>	<b>658</b>	<b>790</b>	<b>BORDEAUX METROPOLE</b>	3 000
<b>STAND</b>	<b>21 656</b>	<b>25 822</b>	<b>CCIBG</b>	20 492
Location du stand + Aménagement stand	20 000	24 000	<b>CALI</b>	5 000
Réception	719	791	<b>MAIRIE DE BORDEAUX</b>	5 000
Transport	937	1 031		
<b>RESTAURATION/HEBERGEMENT</b>	<b>1 212</b>	<b>1 333</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>23 526</b>	<b>27 945</b>		
<b>BORDEAUX VISIO COMMERCE   1 OCTOBRE 2020</b>				
Supports de communication	1 066	1 279		
Transport	1 000	1 100		
Réception	2 880	3 168		
<b>TOTAL</b>	<b>4 946</b>	<b>5 547</b>		
<b>TOTAL MAGNETIC BORDEAUX 2020</b>	<b>28 472</b>	<b>33 492</b>		<b>33 492</b>

La participation de Bordeaux Métropole pour cette opération était de 17 000 € les 4 dernières années. Compte tenu de la crise du Covid, les événements seront moins importants que prévu notamment pour les salons. La subvention de Bordeaux Métropole est ainsi ramenée à 3 000€ et représente 8.96% des participations.

La convention annexée à la présente délibération (annexe 4) expose les modalités de participation de Bordeaux Métropole.

#### **AXE 4 – Poursuivre l'animation du réseau MANACOM**

« Manacom » a été créé en 2012, à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, et regroupe actuellement, outre les managers et chargés de mission commerce et artisanat des communes, des représentants des chambres consulaires, de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde, et d'autres collectivités de Nouvelle-Aquitaine.

Ce réseau a pour ambition d'aider les managers de commerce dans la pratique de leur métier, grâce à un programme d'actions et de formation : veille réglementaire, visites de territoires, retours d'expériences, conférences... Il s'agit aussi de constituer une communauté de spécialistes et de faire reconnaître la spécificité de leurs missions.

Au vu de l'intérêt suscité par ces actions, le programme suivant a été validé pour 2020 : séminaires thématiques sur le thème « développer et accompagner l'innovation dans le commerce », renforcement des échanges de « bonnes pratiques », réflexion sur un projet de formation certifiante pour ce métier, participation aux Assises de Centre-ville en mouvement.

Pour la réalisation de ce programme dont le coût prévisionnel s'élève à 144 058 €, la CCIBG sollicite de Bordeaux Métropole un soutien financier de 9 000 € (identique à ceux obtenus en 2017, 2018 et 2019) sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
		CCIBG	124 058
Charges de personnel CCIB	119 058	Bordeaux Métropole	9 000
		CMAI33	3 000
Charges externes	25 000	Chambre d'agriculture 33	2 500
		Ville de Bordeaux	2 000
		Autres produits	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>144 058</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 058</b>

Dans ce contexte, la participation de Bordeaux Métropole représente 6,25% du budget global. Les participations cumulées de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole représentent 7,64% du budget global.

Le versement de la subvention de Bordeaux Métropole est encadré par une convention ci-jointe (annexe 5).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

**VU** la délibération n°2015/0404 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 10 juillet 2015 approuvant la participation financière de Bordeaux Métropole au financement de l'Observatoire du commerce pour la période 2015/2019,

**VU** la délibération du 22 mars 2019 approuvant la convention triennale de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain 23 mars 2018 approuvant le Plan d'action en faveur du commerce pour 2018/2020,

**VU** les demandes de subvention formulées par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde en juillet 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre de nouvelles actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer pour l'année 2020 à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde :

- une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'Observatoire du commerce
- une subvention d'un montant de 14 000 € pour la réalisation d'études permettant d'évaluer l'impact de la crise sanitaire et économique sur le tissu commercial
- une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'opération de marketing territorial Magnetic Bordeaux commerce
- une subvention de 9 000 € pour l'animation du réseau MANACOM

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les quatre conventions ci-

annexées précisant les modalités de règlement de ces subventions ;

**Article 3** : d'imputer ces subventions au budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 657381 – 61

**Article 4** : que les dépenses engagées par les membres de la délégation présente au salon professionnel SIEC seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération communautaire « Politique voyages et déplacements » n° 2018-61 du 16 février 2018, compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement.

**Article 5** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---